



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 121660

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conditions dans lesquelles les praticiens de nationalité étrangère peuvent exercer en France. Il lui demande notamment de lui préciser les modalités permettant à un dentiste ukrainien de travailler en France.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121660

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3256